

AR Prefecture

046-264601113-20241128-2024_11_28_042-DE
Reçu le 02/12/2024

DELIBERATION N°2024-11-28/042
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/11/2024 - 14 heures

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : DECISION MODIFICATION AU BP 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET 2024 : Centre Communal d'Action Social					
Décision modificative n° 1					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre/Article/Fonction/Section	Objet de la dépense	Montant	Chapitre/Article/Fonction/Section	Objet de la dépense	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général	Régularisation des factures en cours 2024	25 000,00 €	Chapitre 013 - Atténuations de charges	Remboursement CNP - CLD	4 912,17 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	Régularisation des frais de personnel 2024	6 500,00 €	Chapitre 70 - Produits de services	Portage de repas	7 984,80 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	Régularisation des droits d'utilisation 2024	13 500,00 €	70872 - Participation des budgets Annexes aux frais du personnel en répartition	Frais du personnel en répartition	25 603,03 €
			757- Subventions de la Mairie de Luzech	Régularisation de subvention 2024 de la Mairie	6 500,00 €
TOTAL		45 000,00 €	TOTAL		45 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1 au BP 2024 du CCAS de Luzech

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

046-264601113-20241128-2024_11_28_042-DE
Reçu le 02/12/2024

La secrétaire de séance,

A Luzech, le 28 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS



Delphine AZNAR



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à quatorze heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER.

Procuration : Mme Monique EVIN (a donné procuration à M. Bernard PIASER),

Etaient absents ou excusés : Mme Christine CALVO, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE
Mme Monique EVIN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL
Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 6

Absents/Excusés : 5

Procuration : 1

Votants : 7

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

1. Décision modification au BP 2024 du Centre Communal D'action Sociale.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

ARRETE ET SIGNATURES

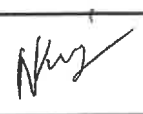
Présenté par le Président,
A Luzech, le 28/11/2024
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Luzech, le 28/11/2024

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 22/11/2024

Les membres du Conseil d'administration,

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2024 et de la publication le 28/11/2024.

A Luzech, le 28/11/2024